Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 mars 2018**

# DÉLIBÉRATION N°2018-042

**OBJET : Acquisition parcelles AM52, AH88 (Consorts Grégoire) : Modificatif**

**En exercice :** 20
**Membres**
**Présents(s) :** 12
**Pouvoir(s) :** 6
**Absent(s) :** 8

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance** :
Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**
Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN à Martine MORETTI, Roger BUFFAUT à Guy CASSAN, Christian BRUNEAUD à Christiane LEPEIRE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Crescent MARAULT, Bertrand POUSSIERRE à Michel DUCROUX

**Le ou les membres absent(s) :**
Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Roger BUFFAUT, Christian BRUNEAUD, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

**Secrétaire de séance :** Madame Axelle BONNIN

**CONSIDERANT** que l'article L. 2241-1 du CGCT indique que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.
**CONSIDERANT** que l'acquisition de la parcelle AM52 est indispensable afin de disposer de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la future résidence intergénérationnelle.
**CONSIDERANT** que l'acquisition de la parcelle AH88 permet à la commune de conforter son patrimoine foncier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'acquisition des parcelles AM 52 et AH88 pour un montant toal de 60.725€
- Autoriser Monsieur le maire à signer cette acquisition ainsi que tout autre document nécessaire dans le cadre de ce dossier.
- Annuler la délibération n02018-034 portant sur le même objet.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 05/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/04/2018

Pour copie conforme
- Le 26/03/2018
Crescent MARAULT, MAIRE
MAIRIE DE SAINT GEORGES SUR BA